

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : AUPERT Mickaël, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY.

Absente : Magali BOULLIER

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date d'envoi de la convocation : 23 juin 2022.

---

**AUGMENTATION DU TARIF DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE A  
COMPTER DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 29 Mai 2018, le Conseil Municipal, avait décidé, à l'unanimité, de fixer le prix du repas à 3,62 € l'unité à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Il rappelle également que le tarif du repas de secours a été fixé à 5 € l'unité par délibération du 26 Mars 2019.

Dans un contexte inflationniste, le traiteur NEWREST, notre fournisseur, nous a fait parvenir le nouveau tarif applicable à compter de la rentrée de septembre 2022 : il propose un tarif à 3,78 € TTC le repas.

De plus, il convient d'ajouter le coût du personnel et du logiciel de gestion de la cantine.

Ainsi, le Maire propose d'appliquer le tarif de 3,90 € pour un repas de la cantine scolaire à compter de septembre 2022.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de fixer le prix du repas à 3,90 € l'unité à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Concernant le repas de secours (enfant non inscrit à la cantine et non récupéré par un parent ou enfant inscrit le matin même), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix à 5 € l'unité.

Fait et Délibéré à Pradines, le 28 juin 2022.  
Le Maire,  
Charles BRUN.